



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2026/02/002**  
Finances locales - subventions

**Séance du 9 février 2026**  
**Date de convocation : 3 février 2026**  
**Membres en exercice : 33**  
**28 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Demande de financement Région Occitanie pour le projet d'aménagement des abords d'un centre commercial

**L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD  
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/002

RAPPORTEUR : Jean DENAT, maire

EXPOSE : Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), le quartier de la Costière sur la commune de Vauvert a été retenu comme un quartier prioritaire d'intérêt régional.

La Ville de Vauvert a signé le 3 décembre 2020 une convention pluriannuelle portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier des Costières.

Le Quartier Politique de la Ville des Costières à Vauvert accueille actuellement, un pôle commercial de proximité en difficulté, au sein de la copropriété Le Montcalm faisant l'objet d'une OPAH-CD, portée par la Communauté de communes de Petite Camargue.

La convention du NPNRU prévoit une opération commerciale sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT consistant à construire sur la friche Nelson Mandela un ensemble d'environ 600 m<sup>2</sup> qui relocalisera lesdits commerces du Montcalm qui le souhaitent.

En parallèle, une convention a été signée entre l'ANCT, la CCPC et la commune de Vauvert, prévoyant, entre autres pour cette dernière, l'aménagement des espaces extérieurs au centre commercial.

Par ailleurs, dans le cadre d'une clause de revoyure, la même convention NPNRU prévoyait d'une part l'aménagement des abords dudit centre commercial et d'autre part l'aménagement du parc Nelson Mandela.

Par suite, un avenant I à ladite convention a été signé le 8 décembre 2023. Il intègre, entre autres, ces deux nouvelles opérations : l'aménagement des abords du centre commercial et l'aménagement du parc Nelson Mandela.

Ces aménagements prennent en compte : l'aspect paysager pour le mieux vivre ensemble, le risque de ruissellement, la pollution des sols de l'ancien collège « La Vallée Verte », la désimperméabilisation des sols, le cheminement doux à travers le parc Mandela.

L'aménagement des abords du centre commercial prévoit les travaux suivants :

- Création d'espaces verts
- Création d'un parvis pour le bien vivre ensemble
- Création de cheminements doux
- Création d'un espace de stationnement pour la desserte et l'attractivité du futur centre commercial conformément à nos obligations contractuelles

Afin d'acter la participation de la Région Occitanie mentionnée dans la convention C1047 et l'avenant n°I, la commune propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Suite délibération n° 2026/02/002

	DEPENSES	SUBVENTION		
		REGION	ANRU	CCPC
Etude Géotechnique	4 230,00 €			
EQRS	3 000,00 €			
Pollution des sols	2 540,00 €			
Etude ruissellement	11 912,00 €			
Etude ruissellement complémentaire - 1	7 700,00 €			
Etude ruissellement complémentaire - 2	2 900,00 €			
Moe C2107	47 227,96 €		54 476,72 €	
CSPS	3 979,00 €			
TRAVAUX C2107	320 451,30 €	96 135,39 €	160 225,65 €	17 612,07 €
IMPREVUS 5%	16 022,57 €	4 806,77 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>419 962,83 €</b>			
<b>SUBVENTION</b>		<b>100 942,16 €</b>	<b>214 702,37 €</b>	<b>17 612,07 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTION</b>			<b>333 256,60 €</b>	
<b>RESTE A CHARGE COMMUNAL</b>			<b>86 706,22 €</b>	

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement tel que précisé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement des abords du centre commercial

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Sandrine RIOS est sortie de la salle des délibérations.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Suite délibération n° 2026/02/002

**Le secrétaire de séance,**

**Christian SOMMACAL**



**Le maire,**

  
**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier